

COMMISSION DES ARBITRES

PV CDA PLENIERE DU 18/06/2019

Président : DURANTE-MALVY, Fabien

Présents : LOCUTURA, Amira – FABRE, Pierre – JORGE, Joseph – LARUELLE, Jean-Marc – LIGONNET, Raymond - MARTY, Romain – VILAIN, Grégory - ZAMO, Jean-Pierre

Excusés : BOUTIE, Yves – MANI, Mohamed - MOCHE, François

Assistent à la réunion : COSTE, Frédéric – GILL, Fabrice

Maxime NIEWIEDZIALA, arbitre assistant spécifique en activité, est décédé des suites d'une grave maladie. La Commission des Arbitres et tout le corps arbitral ont transmis des messages de soutien à son épouse et leurs deux enfants. La CDA et l'UNAF ont validé des démarches pour leur venir en aide.

AG CDA FIN DE SAISON

L'Assemblée Générale de fin de saison s'est déroulée le vendredi 24 Mai 2019 à BARBAIRA.

En tenant compte des absences excusées pour raisons professionnelles, la CDA est très satisfaite du taux de présence chez les séniors (plus de 82%) tandis que le travail d'implication fait auprès des jeunes commence à présenter des résultats (plus de 67%).

La CDA remercie une fois de plus toutes les personnes ayant facilité l'organisation et le déroulement de l'AG, particulièrement le maire de BARBAIRA.

PREPARATION ESTIVALE

A la demande de nombreux arbitres, le Président de la CDA proposera un planning de préparation physique et de travaux écrits à partir du 15 juillet 2019.

Un mail sera adressé à tous les arbitres afin de détailler ces éléments et de préparer au mieux la prochaine saison.

COURRIELS RECUS

- 5 clubs audois faisant état de la bonne prestation des arbitres ou trios d'arbitres lors des deux dernières journées de championnat et/ou lors des finales de coupe.
Les informations ont été transmises aux arbitres concernés.
- 1 club ariégeois félicitant les trios désignés par la CDA de l'Aude tout au long de la saison

SANCTIONS ARBITRES

- Un arbitre de District 1 jeune est sanctionné de deux WE de non-désignation sans possibilité de désignation sur une finale pour attitude inconvenante
- Un arbitre senior est sanctionné d'un avertissement suite à un retard sur une rencontre

RAPPEL SUR LA PARTICIPATION AUX TOURNOIS

Afin que chaque arbitre officiant dans les tournois puisse être pris en compte dans le cadre officiel, plusieurs paramètres cumulatifs doivent être respectés :

- 1° - le club organisateur doit faire une demande officielle auprès du district ;
- 2° - le club organisateur doit solliciter auprès de la CDA l'emploi d'officiels en les citant nominativement ;
- 3° - les arbitres contactés et invités par le club doivent faire une demande individuelle auprès de la CDA (mail au Président) ;
- 4° - les arbitres doivent impérativement établir une feuille de match par rencontre avec le nom, prénom et n° de licence des joueurs et éventuellement club d'appartenance étant donné que ces équipes sont parfois composées de joueurs provenant de clubs différents ;

REPLISSAGE DES DOSSIERS MEDICAUX

Les arbitres sont invités à remettre leurs dossiers de renouvellement dans les plus brefs délais. De nombreuses questions sont posées concernant le dossier médical.

Les arbitres de District ne sont pas soumis à l'examen ophtalmologique comme les arbitres de ligue mais devront être en mesure de remettre une échographie cardiaque "dans les 3 ans suivant la prise de leur prochaine licence".

Concernant l'ECG et l'épreuve à l'effort, les fréquences de réalisation sont détaillées dans le tableau ci-après.

En cas de doute sur leur situation individuelle, les arbitres pourront contacter directement le Président de la CDA.

À partir de la saison 2019-2020 :

EXAMEN CARDIOLOGIQUE	Facteur de risque hors âge	Âge	Examen à effectuer (Homme et Femme) selon la périodicité suivante (*)	
	-	Jusqu'à 34 ans inclus	Uniquement lors de la 1 ^{ère} licence	Moins de 18 ans : ECG de repos et dès 18 ans compléter avec Échographie cardiaque À partir de 18 ans : ECG de repos + Échographie cardiaque
Joindre : Tracé et interprétation (non automatique) de l'ECG et les conclusions des autres examens	0 ou 1	dès 35 à 50 ans inclus	Tous les 5 ans : ECG de repos + Épreuve d'effort à visée cardiologique	
		dès 51 ans à +	Tous les ans : ECG de repos Tous les 5 ans : Épreuve d'effort à visée cardiologique	
	2 ou +	dès 35 ans à +	Tous les ans : ECG de repos Tous les 5 ans (protocole minimum) : Épreuve d'effort à visée cardiologique ● Selon avis médecin ou cardiologue : La fréquence peut être modifiée et d'autres examens demandés	
(*) en dehors de tout signe fonctionnel ou d'examen nécessitant un avis cardiologique et/ou des examens supplémentaires				

RESULTATS DES ARBITRES AUDOIS DE LIGUE

Les classements de nos arbitres ligue ont été communiqués lors de l'AG-CRA de fin de saison.

Sur 19 arbitres, 5 d'entre eux accèdent à la catégorie supérieure. La CDA peut se satisfaire des résultats d'ensemble, notamment des arbitres ayant accédé à la ligue au cours des dernières saisons.